DQ
23
.M38x

B.Y.U.
LIBRARY

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

914.943 JW
M426e

ESSAI DESCRIPTIF

SUR LA

JURISDICTION DE BEVAIX,

Mémoire qui a remporté le prix de la Société d'Émulation Patriotique de Neuchatel en 1801.

Par M. MOÏSE MATTHEY-DORET
de la Brévine.

A la terre donnez vos travaux et vos soins,
Vous la verrez toujours fournir à vos besoins.

A NEUCHATEL,
de l'Imprimerie de Louis Fauche-Borel,
Imprimeur du Roi.

1801.

THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

ESSAI DESCRIPTIF SUR LA JURISDICTION DE BEVAIX.

LA Société d'émulation patriotique de Neuchatel demande : *Une description topographique et économique d'une Jurisdiction quelconque de cet Etat, de sa population, de la culture qui y est en usage, des défauts de cette culture, des corrections qu'on pourroit y apporter et des perfectionnemens dont elle seroit susceptible.*

Cette description doit embrasser les bois et les forêts, les indices de mines de houille, de gyps, etc.

Le desir de me rendre utile au lieu que j'habite, m'engage à essayer de le décrire.

ARTICLE PREMIER.

Partie géographique.

LA Mairie ou Jurisdiction de Bevaix est située dans la partie occidentale et mé-

ridionale du comté de Neuchatel. Elle a pour limites, à l'est, dans la partie voisine du lac, la Mairie de Cortaillod; ensuite en tendant au nord jusques sur la montagne, la Châtellenie de Boudry; au nord, cette même Châtellenie par le haut des roches du Champ du Moulin; à l'ouest, la Baronnie de Gorgier; enfin au sud, le lac de Neuchatel, qui en cet endroit sépare ce pays du canton de Fribourg.

Son étendue, du sud au nord, depuis le bord du lac jusques sur le sommet de la montagne, est d'un peu plus d'une lieue; et de l'ouest à l'est, depuis la limite de Gorgier jusqu'à celle de Boudry, d'un peu moins d'une lieue, ce qui fait environ une lieue quarrée de surface.

Dans ce circuit n'est pas comprise, du côté de l'ouest, la seigneurie de Derrière-Moulins, qui fut réunie à la directe en 17.. et rendue, quant au civil, ressortissante de Bevaix, dont elle se trouve séparée par le fief de Chassagne, dépendant de la Baronnie de Gorgier, dans laquelle la terre de Derrière-Moulins se trouve enclavée, hors le côté du sud qui touche au lac. Elle a en longueur, de l'est à

l'ouest, environ un quart de lieue, sur une largeur de sept à huit minutes seulement, et renferme une douzaine de maisons séparées. Elle dépend, pour le spirituel, de la paroisse de St. Aubin; et de la communauté de Gorgier pour ce qui concerne la garde des vignes, le ban des vendanges et autres objets de basse police.

Routes et communications. La grand-route de Neuchatel à Yverdon traverse de l'est à l'ouest les terres et le village de Bevaix; on communique ainsi très-facilement de ces deux côtés. Une autre route conduit à Cortaillod, et une troisième à Gorgier. Près du village, du côté du nord, on remarque l'ancienne *Vy de l'Etraz*, qui fut jadis la route des Romains dans ce pays: elle est encore un chemin public peu fréquenté, tendant à Pontareuse, lieu près et au-dessus de Boudry, où probablement il y avoit un pont pour passer la Reuse.

La montagne de Bevaix, soit celle de Boudry, rend la communication difficile avec la Seigneurie de Travers et le Champ du Moulin. Les passages qu'on y trouve ne sont guères praticables que pour les piétons et l'exploitation des bois. Le bétail

et les voitures passent par Boudry, Trois-Rods ou Bôle, Rochefort et Brot, pour tourner la montagne. Enfin la proximité du lac facilite aux habitans les moyens de transport et le commerce avec le reste du vignoble et la Suisse.

Le village. Le village de Bevaix, placé au pied de la montagne qui le domine au nord, est le seul que renferme cette Juridiction, dont il est le chef-lieu, ainsi que de la paroisse, et le siège de la Justice. Il est ancien et spacieux; les maisons y sont en général assez solidement bâties en pierres; quelques-unes, par la dégradation des murs, par leur construction basse et incommode, annoncent la vétusté et le besoin de les réparer: quelques autres, bâties à la moderne, offrent plus d'élégance et de commodités. Toutes sont couvertes en tuiles, avantage précieux que Bevaix partage avec tout le vignoble, et qui permet d'économiser beaucoup de bois; mais qui devient sur-tout inappréciable dans des cas d'incendie.

On ne sent pas assez, dans le reste du pays, la nécessité de cette couverture. On trouve cependant, presque par-tout, des

argilles et tout ce qui seroit nécessaire pour fabriquer de bonnes tuiles.

Ce village se trouve, par sa position, très-bien pourvu de bonnes eaux : de fortes sources en fournissent les fontaines, qu'on a soin de bien entretenir : elles sont si abondantes, qu'il est peu d'endroits aussi favorisés à cet égard que celui-ci. Il y coule encore plusieurs petits ruisseaux, qui, se rassemblant, vont faire mouvoir sur le bord du lac, une scie et le moulin bannal de Bevaix. Mais par un effet naturel de cette quantité d'eaux, le sol du village est humide, ce qui rend le bas des maisons meurtrier et mal sain. Si l'on creuse à quelque profondeur, l'eau qui filtre entre les diverses couches, se fait bientôt appercevoir et devient un obstacle à l'établissement des caves profondes dont on manque par cette raison, et qui sont les plus propres à y garder des vins, par la fraîcheur qu'elles conservent en été. Ces inconvéniens sont trop nuisibles aux intérêts et à la salubrité du lieu, pour qu'on ne doive pas chercher les moyens de s'en garantir. Il est à observer d'abord que Bevaix est assez élevé au-dessus du lac

pour que les caves les plus profondes soient encore éloignées d'en atteindre le niveau ; d'où il résulte que l'on a assez de pente pour l'écoulement des eaux. Il ne s'agiroit donc que de les couper à propos, de les rassembler et leur donner une issue. C'est d'après un examen particulier et très-exact du local, qu'il faudroit déterminer les moyens d'exécution les plus propres à opérer ce desséchement.

Territoire. En tirant à l'est par le chemin de Boudry, on voit dans l'espace de vingt minutes plusieurs *pies* ou *fins*, entr'autres à droite la grande fin de Sussagne, fertile en bled, et sur une partie de laquelle la communauté de Cortaillod exerce le droit de vaine pâture ; et à gauche, d'autres fins et les sagnes de Rugenet, marais assez négligés, où l'on trouve de la tourbe, dont il sera parlé dans l'article huitieme.

Dans la partie nord de cette plaine, au pied de la montagne, est la fin d'Archesseux, où, d'après une ancienne tradition reçue dans le lieu, on prétend qu'il exista jadis une ville. Sans m'arrêter à examiner si cette opinion est appuyée de quelques faits historiques, j'observerai seulement

que l'on trouve souvent dans ce quartier des fragmens de briques et des vestiges de murs, qui attestent qu'il y eut anciennement des édifices.

Les Prises. Parvenu au point où le chemin du bois de Cortaillod coupe la grand-route, et de là tournant au nord en suivant le premier, qui fait à-peu-près dans cette partie la limite de Boudry, on passe à une métairie, au pied de la montagne, où commencent les *Prises.* On arrive en montant sur un beau plateau, où est la campagne de Cerf, dans une exposition agréable, d'où l'on jouit d'une vue très-étendue. En suivant de là à l'ouest, on s'étonne de trouver en friche et réduit en mauvais pâturage, un vaste et beau terrein qui paroît avoir été cultivé anciennement. Il est aujourd'hui couvert de bruyères, de genèvriers, et fait partie des possessions de la communauté. Les moutons seuls peuvent y trouver avec peine une chétive nourriture. Ensuite et un peu à gauche, dans un abaissement du terrein, sont trois métairies, dites *à Treignolan*, dont l'une appartient à la communauté. Sur la même ligne on trouve *Vauroux*, enfin *Cha-*

tillon et *Bellevue*. Ces trois campagnes terminent à l'ouest la lisière des Prises de Bevaix.

On voit à Vauroux, sur une éminence, un granit en forme de lance ou de piramide applatie et irrégulière, qui est élevée perpendiculairement. Elle a douze pieds de haut, sans comprendre la partie enfoncée en terre; la largeur de sa base est de six pieds sur une épaisseur de trois. Elle ne porte aucune inscription; mais on sait que l'usage des anciens étoit d'ériger des colonnes ou simplement d'élever de grandes pierres brutes sur les lieux remarquables par quelque événement, et sur-tout sur des champs de bataille. Il est donc à présumer que celle-ci désigne le lieu de quelque combat entre les gens du duc de Bourgogne et les Suisses, lorsque ceux-ci les poursuivoient avant la bataille de Grandson, en 1476. Ainsi cette pierre seroit encore un monument de la valeur des Suisses.

Les terres de ce quartier, autrefois négligées et de peu de valeur, se trouvant actuellement, pour la plupart, affranchies du droit de vaine pâture, et entre les mains

de propriétaires actifs et intelligens (1), prouvent par l'augmentation de leur rapport, combien cet affranchissement et une activité bien dirigée, sont favorables à l'agriculture.

L'élévation de cette partie de la Juris-diction y rend l'air un peu plus froid que dans le bas ; les frimats s'y font sentir plutôt dans l'arrière saison et plus tard au printems : cependant les mêmes productions y réussissent assez généralement, si l'on en excepte la vigne qui, par la proximité des forêts, seroit exposée au dégat des oiseaux et des bêtes sauvages. On y en cultivoit ci-devant, mais ces inconvéniens ont occasionné dans ce quartier l'abandon de ce genre de culture. Le trefle et l'esparcette, que l'on y sème communément dans les champs qu'on remet en prés, réussissent parfaitement et pro-

(1) Ici s'offre particulièrement à ma plume le nom de M. Jacobel, propriétaire de Bellevue. Il voudra bien me permettre de le nommer, comme un homme possédant des connoissances distinguées en agriculture.

duisent beaucoup, de même que la luzerne dans quelques endroits.

Derrière-Moulins. De Chatillon descendant au sud ouest, on trouve le quartier de *Derrière-Moulins*, que j'ai déja indiqué comme dépendant de cette Jurisdiction. Le sol, quoique pierreux et contenant une terre légère, dont la couche est peu profonde, y est assez fertile, sur-tout en bons vins.

Si l'on retourne à l'est, en traversant la petite terre de Chassagne, on rentre sur celles de Bevaix. Dans cette partie de la plaine on voit une prairie garnie d'arbres, terminée au nord par le village et la montagne; et un beau vignoble couvre la pente du sud de la colline qui s'élève au bord du lac. C'est là et jusqu'à la Tuilerie, que sont les vignes dont le produit est le plus abondant.

Chatelard. Sur cette même ligne se présente une éminence appellée *le Chatelard*, sur laquelle exista un ancien château dont elle a conservé le nom. Suivant l'opinion vulgaire, son usage doit avoir été, dans des tems reculés, de servir de retraite à des brigands qui correspondoient par des si-

gnaux au château de Rochefort. Que cette tradition soit fondée ou non, je dirai seulement que le propriétaire actuel y ayant fait dernièrement des fouilles pour en rendre le sol labourable, a trouvé des fondemens de murs fort épais, un puits très-profond et des ossemens humains.

Ce qui paroît certain, c'est que ce château existoit en 1476, lors de la guerre du duc de Bourgogne; ce fut là et à l'Abbaye, dont on va parler, que se logèrent la veille de la bataille de Grandson, les gens de Vuilly, Cerlier, etc., venus pour se joindre aux autres Suisses, qui le lendemain défirent l'armée du duc (2).

Abbaye. A peu de distance à l'est du Chatelard, on voit la maison du Prieuré ou Abbaye, des restes d'autres anciens édifices, et un domaine qui appartiennent au Souverain depuis la sécularisation de ce monastère, occasionnée par la réformation. Les moines qui l'habitoient et le prieur qui étoit seigneur de Bevaix, percevoient dans le lieu les redevances sei-

(2) Recherches sur l'indigénat Helvétique, par M. Boive, page 181.

gneuriales qui se paient maintenant au Prince.

Tuilerie. A dix minutes plus loin, dans la même direction, on trouve la Tuilerie de Bevaix, sur le bord du lac et sur la limite de Cortaillod. Cet établissement appartenoit à la Seigneurie, et fut vendu il y a environ cinquante ans. On y fabrique des tuiles pour l'usage du lieu et des environs.

La terre, dans la partie basse de cette Jurisdiction, est en général plus forte, la couche en est plus profonde et moins pierreuse que dans celle où sont les Prises. L'air y est un peu plus chaud. Les prés et les champs que la plaine contient sont tous très-divisés et sur-tout ces derniers, par de fréquens partages et par la nécessité où l'on est d'avoir des champs dans toutes les *fins*, à cause de l'usage des *pies* règlées, qui oblige chaque particulier à se conformer à la généralité pour cultiver alternativement dans une *fin*, du bled, de l'orge, et pour les jachères.

Montagne de Bevaix. En montant au nord et plus haut que les Prises, le sapin et le hêtre commencent à se trouver mêlés avec le chêne, qui disparoît bientôt et fait place

aux deux premières espèces, qui aiment les climats froids et les lieux élevés. On arrive par des chemins difficiles au sommet de la montagne, qui est une chaîne du Jura, élevée en cet endroit d'environ trois mille pieds au-dessus du niveau du lac. La communauté y possède une vacherie, et quelques particuliers y ont des prés.

Les herbacées y sont d'une très-bonne qualité ; les vaches qui s'en nourrissent donnent avec plus d'abondance un lait où l'on retrouve le goût et le parfum des plantes fraîches et succulentes dont elles se repaissent.

ARTICLE II.

Etat politique.

Jurisdiction. La Justice de Bevaix a droit de moyenne et basse Jurisdiction : elle s'assemble, en tems ordinaires, le vendredi, qui est le jour du plaid, et juge en première instance des causes civiles, réelles et personnelles.

Dans les cas criminels, si on saisit le prévenu, il est conduit dans les prisons de Boudry, lieu où siège une Justice impériale qui a le droit de glaive, et par devant laquelle la procédure s'instruit.

Communauté. La communauté est ancienne; il doit exister dans ses archives des renseignemens positifs sur l'époque de son érection.

Les bois de la côte furent remis jadis aux *manans* et habitans de Bevaix, sous l'obligation d'un cens d'usage annuel de deux émines de bled et un chapon, payable par chaque *feu faisant.* Alors, et longtems après, tout individu habitant dans le lieu pouvoit couper son bois d'affocage dans cette forêt, sur une partie de laquelle la communauté de Gorgier avoit le même droit, jusqu'à l'époque du partage que celle-ci et celle de Bevaix firent de ces bois, à la suite duquel cette dernière bannalisa les siens. C'étoit le seul moyen de conserver des bois de construction, que le droit destructif de bochéage auroit bientôt anéantis.

Outre cela et le pâturage de la côte, la communauté possède encore le Chanet, où

où sont ses bois de chêne ; des vignes, des prés et les deux domaines dont j'ai parlé. Tous ces biens communs, avantages qui distinguent la plupart des anciennes Communautés d'avec les modernes, ont mis celle de Bevaix à même de faire des épargnes et de se former des capitaux. Elle reçoit encore le *giète* annuel que paient les non-communiers pour l'habitation, de même qu'une finance déterminée de ceux qui veulent faire paître leur bétail avec le troupeau de la Commune : il en coûte quarante-deux batz pour chaque bœuf, vache ou cheval, et proportionnellement pour le menu bétail.

Administration. Deux gouverneurs élus chaque année ont la charge de faire réparer et tenir en bon état les établissements publics, tels que le Temple, la maison de commune, celle de l'école, les fontaines, pavés, etc. S'il s'agit de dépenses considérables, elles sont référées à la générale Communauté, qui s'assemble, délibère et détermine, à la pluralité des voix, les ordres et instructions à donner à ses gouverneurs. Le boursier ou receveur est en charge pendant trois ans, et perçoit les

revenus de la Commune, dont il est comptable.

On alloue tous les ans à chaque ménage communier, des parties considérables de bois de chêne, sapin et *foyard*, outre ceux qu'ils peuvent avoir par droit d'enchere aux montes que l'on en fait assez fréquemment. Il se fait encore entr'eux des répartitions pécuniaires ou distributions d'argent; et si quelqu'un veut bâtir ou réparer sa maison, on lui marque le bois nécessaire, moyennant une légere rétribution.

Les pauvres du lieu reçoivent des secours d'un fonds particulier, consacré à cet usage. Les étrangers, comme ailleurs dans ce pays, sont assistés du produit des sachets de l'église. Les passants nécessiteux reçoivent la passade, et sont logés gratis chez l'hôpitalier qui est salarié par la Communauté.

Militaire. Bevaix forme une compagnie dépendante du Département du vignoble. Quelques bourgeois de Neuchatel qui s'y trouvent, se joignent à une compagnie bourgeoise, où ils servent d'après leur règlement militaire particulier.

J'observerai, en terminant cet article, que

le plus grand nombre des communiers, sur-tout ceux des anciennes familles, n'appartiennent à aucune des quatre bourgeoisies de l'Etat. Parmi les habitans on compte plusieurs familles bourgeoises de Valangin.

ARTICLE III.

Population.

La population de cette Jurisdiction, non compris Derrière-Moulins, qui n'est pas de cette paroisse, s'élève actuellement à 608 ames, terme moyen des tabelles de 10 ans, dès et compris 1791 jusqu'à la fin de 1800. Il y a 460 sujets de l'Etat, et 148 étrangers, ensorte que ceux-ci font environ le quart de la population.

Les régistres indiquent pendant ces dix ans,

Mariages	50.	C'est par an 5 mariages
Naissances		
Mâles 99 Femelles 89	188	18 $\frac{8}{10}$ naissances
Morts.		
Mâles 70 Femelles 58	128	12 $\frac{8}{10}$ morts.

Ages.

Morts.	au-dessous de 60 ans.	Sex.	Sept.	Oct.	Non.	Cent.	Som.
Mâles.	49	8.	9.	4.	——	——	70.
Femelles.	39	4.	7.	6.	2.	——	58.
Som.	88.	12.	16.	10.	2.	total	128

On voit par cet état qu'il y a eu pendant ces dix ans 60 naissances de plus que de morts ; cependant le nombre des individus n'a pas augmenté d'autant, ce qu'il faut attribuer à la sortie de ceux que les circonstances ou leur propre volonté ont engagé à quitter ce lieu pour se fixer ailleurs.

Les années, dès 1701 jusques en 1710, ne donnerent que 120 naissances, soit douze par an. En supposant que le rapport entre les naissances et la totalité des individus, étoit à cette époque à peu-près le même qu'il est aujourd'hui, on trouve que la population alloit à peine à 400 ames ; d'où l'on peut conclure qu'elle s'est accrue pendant le dernier siècle de passé un tiers : et ce sont les étrangers qui forment les trois quarts de cette augmentation.

ARTICLE IV.

Industrie et ses effets.

La fertilité du sol et les travaux continuels qu'exigent des productions variées, offrant aux habitans des moyens assurés de subsistance, et ne leur laissant que peu de loisir, devoient nécessairement retarder les progrès de l'industrie. En effet, l'horlogerie, la dentelle et tous ces arts sédentaires qui ont fait dans un tems la prospérité apparente des montagnes, sont encore presqu'inconnus ici, ou ne s'exercent que par un très-petit nombre d'individus. Mais un autre genre d'industrie s'est établi dans le vignoble ; ce sont les fabriques d'indiennes: celles de Cortaillod, Boudry, etc. attirent des ouvriers de tous les lieux voisins, et Bevaix leur en fournit aussi un assez grand nombre.

Les fabriques procurent à bien des familles les moyens de subsister par le prix de leur travail ; elles ont fait la fortune de quelques maisons qui joignoient à l'entreprise et à la propriété de ces établisse-

mens, le commerce pour en écouler le produit. Enfin, elles ont contribué à rendre le numéraire plus commun.

Voilà sans doute de grands avantages, mais ils ne sont pas sans inconvénients : des étrangers, en assez grand nombre, sont venus s'établir dans un pays où ils trouvoient dequoi s'occuper, soit aux fabriques, soit en remplaçant dans les métiers utiles et la culture des terres, les gens du lieu qui préféroient un autre état, à leur avis plus avantageux, parce qu'il procuroit plus d'argent. Il est résulté de là un renchérissement des denrées, suite nécessaire d'un accroissement de population, lorsque les productions locales, au lieu d'augmenter dans la même proportion, diminuent au contraire progressivement par le manque des bras que l'agriculture a perdus. Il a fallu recourir à des étrangers qui savent bien se prévaloir du besoin où l'on se trouve, et font payer bien chèrement leur travail. Les propriétaires, rebutés par les dépenses et les difficultés, ont moins semé et ont mis en fourrages une partie de leurs champs.

C'est donc, d'un côté, cette augmentation

de population ; et de l'autre, cette grande diminution dans les récoltes en bled, qui obligent à des importations considérables en grains ; elles emportent hors du lieu de fortes sommes et nous mettent dans un état précaire et d'une pénible dépendance. Les années 1794 et 1795 offrent particulièrement la preuve de cette vérité. Ce pays ne pouvant plus alors s'approvisionner chez ses voisins, alloit être bien-tôt réduit à une cruelle disette, si par un effet visible de la protection divine et des soins paternels de notre bienfaisant Souverain et du Gouvernement, nous n'eussions pu tirer de l'Allemagne dequoi nous alimenter.

Des souscriptions furent ouvertes ; Bevaix y participa pour 6488 émines de froment ou épautre, qui ont coûté L. 24454 tournois ; c'est pour chacune de ces deux années, en les supposant égales, une importation bien connue de 3244 émines. Et cette quantité étoit loin encore de suppléer en entier au défaut de la récolte ; c'est ce que l'on fera voir par le calcul suivant.

En supposant, au plus bas possible, que chaque individu de tout âge, l'un portant

l'autre, ait consommé 16 émines par an (1) tant froment et bled (2) qu'orgée, il a fallu pour 608 personnes, terme moyen de dix ans . . . . . émines 9728

Pour ensemencer les terres 1820

émines 11548

Récolte. (Dîme prélevée.)

Bled et froment, ém. 3791
Orgée 3580
} ém. 7371,

Importation.

1°. Par les souscriptions. . . . 3244

2°. On a dû se procurer en outre par d'autres voies, et pour balancer la consommation. 933

émines 11548

(1) Cette supposition de 16 émines par tête est loin d'être exagérée ; peut-être même est-elle encore au-dessous des besoins réels : mais comme le produit des jardins, et sur-tout les pommes de terre, permettent d'épargner le pain, on a lieu de croire qu'elle peut servir de base à ce calcul.

(2) Ce mot bled, quoique générique et par conséquent applicable à plusieurs espèces de grains, est pris ici, comme dans tout ce Mémoire, pour désigner

Le résultat est, que la consommation annuelle excède la récolte de 4177 mesures qu'il a fallu payer à l'étranger, soit pour deux ans, 8354 mesures qui ont coûté environ 15700 écus.

Ce calcul, heureusement, n'est pas applicable à toutes les années, quant au prix des grains ; mais il peut l'être quant au rapport qui existe entre les besoins du lieu et ses ressources de ce genre, puisque les années dont il s'agit donnerent des récoltes passables, qui forment à peu-près le terme moyen des dix dernières années.

Une observation frappante découle encore de cet état comparatif ; c'est que Bevaix, malgré l'étendue de ses champs et de ses terres labourables, ne recueille de grains que pour les cinq neuvièmes de ses habitans, tandis qu'au commencement et même encore vers le milieu du siècle qui vient de s'écouler, on en avoit de reste. Cette vérité est de fait ; elle est attestée par les vieillards du lieu, et s'il falloit encore d'autres témoignages de cette grande diminu-

---

un mélange de froment et de seigle, tel qu'on le seme et récolte communément.

tion des récoltes en grains, j'en indiquerois qui doivent être sans replique et irrécusables : ce sont les régistres des anciennes montes des dixmes durant la régie ; et depuis lors, la même preuve existe dans les estimations de la recette de Bevaix. Celle du bail actuel, calquée sur les précédentes, porte encore à 26 muids 6 émines $\frac{1}{3}$ la dixme annuelle de froment, sans celle des champs du Prieuré, ce qui feroit une récolte de 288 muids, 21 émines $\frac{2}{3}$: que l'on en retranche la dixme, il resteroit encore dans le lieu 262 muids 15 émines $\frac{1}{3}$, soit 6303 mesures $\frac{1}{3}$; et si l'on y joint l'orgée, qui est en raison du bled environ comme 17 est à 18, (1) 5953 ém., le total sera de 12256 mesures $\frac{1}{3}$; c'est-à-dire, 708 $\frac{1}{3}$ mesures de plus que ne porte la somme des besoins du lieu, et 4885 mesures $\frac{1}{3}$ de plus qu'on ne récolte aujourd'hui.

Cette différence est sensible et ne peut qu'être très-nuisible à la prospérité générale. On objectera peut-être en cherchant

(1) L'orgée se recueille dans les mêmes champs que le bled, l'année suivante, et son produit est généralement un peu moindre.

le remede au mal dans sa cause même, que si d'un côté l'industrie fait tort à l'agriculture, de l'autre elle fait entrer de l'argent au moyen duquel on tire du dehors ce qui nous manque. J'en conviens, mais cette ressource est trop incertaine ; elle peut devenir insuffisante et manquer même tout à fait. D'ailleurs, dans une pénurie générale de grains, à quoi serviroit l'or qu'on auroit amassé, si l'on ne trouvoit plus à l'échanger contre cette denrée si nécessaire et bien plus réellement précieuse que ce métal corrupteur, à l'acquisition duquel on sacrifie souvent sa tranquillité et ses vrais intérêts.

Et si des circonstances, aussi possibles que fâcheuses, empêchoient de nouveau l'entrée des grains ; si d'autres gênoient l'écoulement des vins, unique objet d'exportation que nous ayions ; si les fabriques d'indiennes, qui ont déja plus de concurrence dans l'étranger, dont elles dépendent d'ailleurs pour les matières premières, continuoient à éprouver de longues stagnations, trop ordinaires à tous les genres d'industrie, mais que l'on a sur-tout à redouter pour ceux qui ne produisent que des objets de luxe !.....

Heureusement ces circonstances n'ont pas encore été toutes réunies, et si l'une de nos ressources a manqué, on a trouvé dans les autres, quoique souvent avec peine, des moyens de subsistance. Si cela n'eût été, que serions-nous devenus ? Une cruelle famine auroit forcé grand nombre de familles à s'expatrier pour aller chercher de l'ouvrage et du pain dans d'autres contrées mieux pourvues de vivres, et que nous estimons moins riches que nous ; et cependant il n'y a qu'un demi-siècle que le lieu se suffisoit à lui-même, et se trouvoit par là à l'abri de toutes ses craintes.

Ce rapide et funeste changement est l'effet de plusieurs causes réunies ; mais l'industrie paroît devoir être assignée ici comme la principale, et celle d'où découlent les autres causes secondaires. C'est en la considérant sous ce rapport, que j'ai jugé convenable de placer dans le même article un apperçu comparatif des grains que Bevaix produisoit ci-devant, et de ceux qu'on y récolte à présent, pour réunir sous un même point de vue la cause et l'effet, deux choses naturellement liées ensemble.

Je suis bien éloigné de blâmer dans son

principe l'établissement des fabriques d'indiennes dans ce pays, ni l'industrie en général; ce n'est que l'abus qu'on en fait et les inconvéniens qui la suivent que je voudrois faire sentir et éviter. Je reconnois son utilité et ses avantages, lorsqu'elle est sagement proportionnée aux besoins et aux circonstances, et qu'elle s'exerce sans faire tort à l'agriculture. Boudry et Cortaillod, qui renferment chacun une de ces manufactures, paroissent être dans ce cas : on n'y a pas négligé autant qu'ici la plus nécessaire des occupations, celle de bien cultiver les terres. Cortaillod sur-tout, favorisé d'ailleurs par des circonstances locales, a su allier les avantages de l'industrie avec ceux de l'agriculture : ses habitans ont prospéré, parce qu'ils n'ont donné à celle-là que l'excédent des bras nécessaires à celle-ci. Les propriétaires de fonds les ont mieux cultivés, et ont acquis par cela même plus d'aisance; les ouvriers et manœuvres y sont occupés avantageusement. Enfin, la classe indigente trouve à Boudry et Cortaillod de précieuses ressources dans la charité et la bienfaisance de ceux que les fabriques ont enrichis. Mais que l'on veuille

souffrir une question : Bevaix est-il dans le cas, comme peuvent l'être d'autres lieux, de chercher d'autres occupations que la culture des terres, et d'autres ressources que celles du sol ? Pour y répondre, que l'on considère d'un côté l'état actuel et l'étendue de ses terres, l'abandon dans lequel on en laisse une partie, faute de bras pour les cultiver ; et de l'autre, la facilité momentanée de gagner plus d'argent, mais qui est bientôt absorbé par des importations ruineuses, et par les nombreux besoins que l'industrie a fait naître. Que l'on pèse toutes ces considérations avec attention, en se dépouillant de partialité et d'intérêt personnel ; et que l'on décide.

ARTICLE V.

Commerce.

Le commerce des toiles blanches et peintes est indispensable aux fabriques ; il en fait la base et l'objet unique ; mais ce commerce se fait où est le siege des fabrications, c'est-à-dire, à Neuchatel ; ensorte

que Bevaix n'y a d'autre part que la main d'œuvre de ses ouvriers.

Importation. 1°. *Les grains.* En parlant dans l'article précédent, de l'industrie et de ses effets, j'ai fait voir la grande quantité de grains qu'on est obligé de tirer du dehors. Cet objet est le plus considérable et le plus onéreux de ceux qu'il faut importer, mais pour ne pas me répéter, je ne fais que l'indiquer ici.

2°. *Café.* Il y a 50 ans que le café étoit inconnu au peuple, mais devenu aujourd'hui un aliment ordinaire, il paroît sur toutes les tables; on voit même des familles pauvres se priver de toute autre chose pour s'en procurer. Pour en diminuer la dépense, on le mêle avec du grain rôti, des carottes séchées et mises en poudre, etc. Malgré toutes ces falsifications économiques, le café emporte chaque année hors du lieu et de l'Etat des sommes très-considérables. Le sucre est peu en usage, si ce n'est chez quelques particuliers qui ont une table plus recherchée.

3°. *D'autres articles.* Le beurre, le fromage et la viande sont tirés de nos voisins, et en majeure partie des montagnes. Quant

à la viande, il est à observer que chaque ménage un peu à son aise achete au printems ou pendant l'été, un cochon maigre qu'on engraisse avec les rebuts des jardins, du son, etc., et s'il ne suffit pas pour sa provision, on achete à la fin de l'automne un bœuf gras ou une vache pour saler; mais comme cet achat est au-dessus de la portée du plus grand nombre, quelques particuliers se réunissent ordinairement pour faire en commun cette emplette qu'ils partagent ensuite. Il faut encore importer des épiceries, du tabac, de l'huile, etc. quelques étoffes étrangeres plus en usage que ci-devant; enfin, pour le sexe, quelques objets de luxe, devenus aussi plus communs.

4°. *Le fer.* Ce métal si utile est ici, comme dans le reste du pays, tiré des forges étrangeres en grosses barres, qui remises sous le marteau, prennent la forme des instrumens nécessaires aux artisans et aux laboureurs. Comme on a des terres mêlées de pierres ou de sable qui usent promptement le fer, cet objet est assez dispendieux.

Exportation. La liste n'en est pas longue; car outre le bois qui se vend aux fabriques, Bevaix n'a uniquement qu'une partie de ses

ses vins à offrir à l'étranger ou à ses voisins, en échange de ce qu'ils lui fournissent; encore la grande consommation qui s'en fait dans le lieu en diminue-t-elle considérablement l'exportation. Des encaveurs achètent la vendange des particuliers, et spéculent sur les vins; comme ceux-là sont en grand nombre, ils font une concurrence avantageuse à celui qui vend, par le renchérissement qu'elle occasionne.

ARTICLE VI.

Balance.

Depuis que l'industrie s'est introduite et que l'esprit de calcul, souvent mal-entendu, a gagné, on a préféré les fourrages à d'abondantes moissons, le travail des fabriques à celui des champs, l'argent aux richesses plus vraies et plus solides du sol. De ce changement est résulté, comme je l'ai prouvé ci-devant, une diminution sensible dans les récoltes en grains, tandis qu'une population devenue plus nombreuse exigeoit au contraire qu'on en cultivât davantage. Une aisance factice, plus appa-

rente que réelle, a créé des habitudes inconnues à nos pères, et qui rangées aujourd'hui dans la classe des besoins, en augmentent le nombre, et par-conséquent, obligent à de plus grandes dépenses.

D'un autre côté, il est vrai, le numéraire est devenu plus abondant ; mais à peine peut-il suffire, dans les années ordinaires, aux nombreuses importations que l'on est forcé de faire : que l'on considère d'ailleurs le peu de stabilité de nos ressources pécuniaires, et l'incertitude de les conserver.

Ces considérations suffisent pour convaincre que la balance n'est plus à l'avantage du lieu comme autrefois, et comme elle pourroit l'être encore si l'on s'adonnoit davantage à cultiver et à faire valoir ses terres, et si l'on employoit avec plus d'économie et plus utilement ce que l'on gagne aux fabriques.

Que l'on me permette encore une observation. Il y a 60 ou 70 ans que presque toutes les terres de Bevaix étoient possédées par les indigènes et quelques habitans en petit nombre : presque tous les cultivoient eux-mêmes, et les récoltes restoient

dans l'endroit. Dès-lors beaucoup des meilleures possessions ont passé et passent encore entre les mains de nos voisins, plus laborieux et plus actifs, qui en emmènent les récoltes chez eux.

Cette vérité est de fait; elle n'est que trop connue; elle est allarmante même pour la prospérité et l'existence politique du lieu.

ARTICLE VII.

Mœurs et usages.

CE changement de principes, de ressources et d'habitudes, a dû nécessairement exercer aussi son influence sur les mœurs, mais ce n'est pas à leur avantage. En effet, on n'a que trop souvent lieu de remarquer que la décadence de l'agriculture a été suivie de celle des mœurs : l'une et l'autre tiennent à la même cause, je veux dire, à l'introduction de l'industrie et des étrangers. Quelques-uns de ceux-ci ont apporté assez peu de moralité; d'autres un esprit remuant et d'indépendance; d'autres enfin, un ton frivole, le goût du luxe et des dépenses.

On s'accoutume insensiblement à voir ce qu'on avoit d'abord blâmé ; bientôt on n'en est plus choqué , le vice paroît moins odieux et l'exemple séduit. Les jeunes gens sur-tout sont plus exposés qu'autrefois à être entraînés dans des dépenses , dans la dissipation , et à se laisser gagner par cet esprit de licence. Ils peuvent recevoir des impressions dangereuses , et adopter des principes funestes à eux-mêmes , à leurs familles et à la société.

Dès qu'un enfant, très-jeune encore, peut être employé à quelque chose , on calcule sur ce qu'il doit gagner dans une fabrique ; on l'y envoie ; et comme la plus voisine est éloignée au moins de trois quarts de lieue , et que malgré cela il doit faire sa journée complette au travail, il est obligé de prendre le matin et le soir sur les heures du sommeil et du repos que la nature a rendu si nécessaire , dans l'enfance surtout, à l'accroissement du corps et au développement de ses facultés.

Cette ressource , dont l'état actuel des choses et la nécessité forcent bien des familles à faire usage , ne paroît guères favorable au physique d'un enfant ; mais

elle l'est bien moins encore au moral. Ces jeunes êtres, dont la vie commence de si bonne heure à devenir pénible, et que l'on traite souvent avec trop de rigueur, lorsque leur travail ne répond pas aux besoins de leurs parens, ou à la cupidité des autres ouvriers auxquels leur service est vendu, contractent une espece d'insensibilité morale, qui peut dégénérer en dureté de caractère : et comme ordinairement on surveille plus l'ouvrage qu'ils font que leurs mœurs, et que presque toujours leur éducation est très-négligée, il suit de là que leur cœur, dans lequel on ne cherche pas assez à faire naître ou à développer le germe de la vertu, reste exposé aux atteintes dangereuses des vices, dont ils voient malheureusement tant d'exemples autour d'eux.

Les familles agricoles, qui n'ont pas abandonné le travail des champs et qui suivent l'état de leurs pères, conservent encore une partie de leurs anciens usages : elles ont moins de luxe et de parure, plus d'économie dans l'intérieur des ménages, et font moins de dépenses superflues au-dehors. Ceux au contraire qui, par l'effet

des circonstances ou de leur propre choix, se sont voués à la fabrication des indiennes, gagnant davantage et avec moins de peine, lorsqu'ils ont réussi dans quelques-unes de ses parties lucratives, ont agi souvent comme s'ils se fussent imaginés que cette ressource étoit infaillible et à l'abri de tout événement, et se sont peu souciés de faire des épargnes. De là, moins d'économie et beaucoup plus de dépenses, surtout pour la table et les habits. On voit plus d'étoffes fines, plus de soies et d'indiennes pour le sexe, et de ces tissus étrangers, peu solides, mais à la mode. A cet égard cependant on ne sauroit reprocher encore à Bevaix, comme à tant d'autres lieux, de donner dans un luxe effréné et un faste aussi éloigné de la bienséance et de la modestie que nuisible à la prospérité de l'Etat et des familles.

Le vin est d'un usage commun : quelques particuliers aisés en gardent pour leur provision de celui qu'ils récoltent ; les autres vendent toute leur vendange et vont fréquemment boire au cabaret. Le laboureur qui s'occupe à un travail pénible et fatiguant, trouve dans le vin une boisson

restaurante, qui soutient et renouvelle sa vigueur et ses forces. L'ouvrier de fabrique aime aussi à passer ses momens de loisir au cabaret, qui absorbe une partie de qu'il a gagné, et même quelquefois d'avance ce qu'il gagnera : aussi se fait-il une très-grande consommation de vin dans le lieu. Heureux si cette liqueur utile et bienfaisante, quand on en use sobrement, ne devenoit pas, par l'usage immodéré que l'on en fait, la cause de la ruine de plusieurs familles et la source de bien des désordres !

La nourriture ordinaire est du pain de bled, où entre souvent une partie d'orgée et quelquefois de poisettes blanches; de la viande, du fromage, des fruits, beaucoup de pommes de terre, de légumes et plantes potageres, et un peu de lait qui s'emploie ordinairement avec le café.

Je dois dire, au reste, à la louange de Bevaix, que ses habitans, quoique pour la plupart peu exercés à l'urbanité et à cette politesse qui distingue l'homme des cités de celui des campagnes, sont portés à s'obliger mutuellement et à se rendre service. Les jeunes gens qui sortent de chez eux et qui préfèrent l'état de domestique

à celui de fabricant, se font généralement estimer par leur fidélité et leur bonne conduite.

ARTICLE VIII.

Nature du sol.

On remarque à la surface du sol quelques variétés sensibles, quant à la nature de la couche supérieure. Le limon, le sable, l'argille et d'autres matières hétérogènes dont le mêlange n'est pas égal partout, y mettent ces différences, d'après lesquelles je distingue quatre sortes de terres.

1°. Dans quelques endroits bas et voisins du lac, on trouve une terre franche, d'un noir roussâtre, formée par la putréfaction des végétaux qui y ont crû et péri successivement pendant des siècles après la retraite des eaux, lesquelles selon toute apparence s'élevoient davantage et occupoient primordialement plus d'espace. Cette couche repose sur des lits de gravier mêlé d'argille. On y a des prés dont la récolte, souvent peu abondante, annonce assez qu'ils ont besoin d'être cultivés. Comme

cette terre tient plus du limon que d'autres matières, et qu'elle n'est pas fort compacte; le mêlange de la marne, mise en petite quantité, y conviendroit peut être: dans le cas contraire, on pourroit essayer le gyps; mais à coup sûr, les engrais ordinaires et le lésieux, si on se donnoit la peine de le ramasser, y feroient un grand effet.

2°. Ailleurs, où se trouve une partie des champs et des vignes, c'est une terre plus forte, grise, argilleuse et tenace. Le froment y vient mieux que dans des terres légères; mais elle demande de profonds et fréquents labours pendant l'été, qui la divisent, l'ameublissent, développent les sels et les principes végétatifs qu'elle renferme, à mesure qu'elle profite davantage des influences de l'atmosphère. L'esparcette y réussit aussi en quelques endroits, et les vignes y produisent plus que dans les terres légères.

3°. Dans la partie élevée où sont les *Prises*, et en descendant jusqu'à la plaine, la couche est plus légère, pierreuse et mêlée de sable; elle est d'un gris noirâtre, tirant en des endroits sur le roux, et Derriere-Moulins plus rousse encore. Elle

couvre souvent, à peu de profondeur, des bancs de pierre de diverses qualités. Cette terre étant de sa nature assez poreuse et divisée, n'exige pas autant de labours que la forte, et demande d'être alliée avec la marne ; elle est moins favorable au froment, mais le seigle y vient mieux, de même que l'esparcette. Les vignes qui se trouvent dans les terres légères, donnent ordinairement un vin plus délicat que dans les fortes, mais moins abondant.

4°. Enfin, une quatrième sorte de terre est la tourbe : il s'en trouve une couche de plusieurs pieds d'épaisseur aux Sagnes, au nord-est du village, et dans une partie de Rugenet. L'essai qu'on en a fait dernièrement pour brûler, indique qu'elle peut remplacer très-économiquement dans les fourneaux, le bois qu'on emploie à cet usage en hiver. Il est donc à desirer qu'on en exploite dans ce but, comme dans celui de changer la nature du sol, qui deviendroit plus fertile à mesure qu'on enleveroit cette masse humide et poreuse, qui attire et absorbe les engrais. Mais il faudroit avec la découverte, ou même en laissant encore un peu de tourbe, former

sur l'argille qui est au fond, une nouvelle couche de neuf ou dix pouces, que la culture et le contact de l'air changeroient en bonne terre végétale ; il faudroit de plus avoir soin de la garantir, par des fossés bien dirigés, de la stagnation des eaux. Cette méthode paroît la meilleure ; c'est celle qu'indique M. le lieutenant de justice, David-Guillaume Huguenin, dans la description de la Brévine, publiée en 1796.

On comprend aisément que ces différences qui caractérisent en général les terres de ces divers quartiers, ne sont pas partout également visibles et distinctes ; elles admettent entr'elles bien des nuances naturelles, ou qui sont l'effet de la culture et du travail.

ARTICLE IX.

Fossiles.

PIERRES. La roche calcaire, dont on distingue plusieurs espèces, forme la base et la masse de la montagne, comme de la plupart des autres chaînes du Jura. 1°. De grands bancs de cette roche présentent un

front découvert au haut de la montagne : la pierre en est d'un gris bleuâtre ; et soit que l'intempérie des saisons l'ait altérée, ou qu'elle soit de sa nature sujette à se diviser, le dégel du printems en détache chaque année des fragmens, et quelquefois des blocs considérables, sur-tout du côté du Champ-du-Moulin. 2°. Plus bas, sur la pente du sud, c'est un roc plus vif, dur et sonnant, à fleur de terre ou recouvert légèrement. On l'emploie pour des bassins de fontaines et la taille des édifices. 3°. En descendant du côté du village, on trouve des carrières de pierre jaune plus tendre, qui sert aussi aux constructions, et qui se travaille plus aisément que les précédentes, mais ne donne pas une chaux aussi bonne ni aussi blanche.

Cailloux. Dans plusieurs endroits de la plaine et de la partie inférieure de la montagne, on voit disséminés sur la surface ou dans les couches des terres, des cailloux d'une forme arrondie, unis, durs, d'un grain fin et de couleurs variées : la ressemblance parfaite de quelques-uns avec ceux du bord du lac, fait conjecturer qu'ils sont comme ceux-ci l'ouvrage des eaux, qui

en se retirant les ont laissés à sec dans les lieux qu'elles couvrirent jadis. D'autres, moins unis et arrondis, peuvent s'être formés dans la terre, aux lieux même où on les trouve, par une opération de la nature qui charrie, rassemble et assimile par le moyen des fluides, les sables, les sels et autres matières hétérogènes dont elle compose les pierres. Quelle que soit l'origine de ces cailloux, leur quantité est souvent incommode au laboureur : cependant l'expérience a démontré que dans certains quartiers ils sont utiles à la terre ; dans d'autres, ils peuvent s'enlever sans inconvénient.

Pierre de toutes pierres. Le nom sous lequel on connoît ici vulgairement cette singuliére espèce de pierre, donne déja une idée de ce qu'elle est : effectivement, elle est un composé d'une multitude de petites pierres, et principalement de petits cailloux de toute espèce qui ont existé séparément et sans connexion entr'eux, mais qui se trouvent maintenant rassemblés en masse, et unis par un ciment ou un gluten très-ferme, qui en remplit tous les interstices.

Cette pierre se trouve dans plusieurs

quartiers de la Jurisdiction. Il en existe un banc considérable près de la Tuilerie de Cortaillod.

Granit. On rencontre par-tout des blocs et fragmens de granit, dispersés dans la plaine et sur le penchant de la montagne, enfoncés dans la terre, ou reposant à sa surface; sans aucune adhérence, toujours isolés et ne tenant à rien. Quelques-uns ont encore conservé des angles vifs et tranchans, qui indiquent qu'ils ont été rompus et divisés avec effort des masses primitives, dont aucune de ce genre ne se trouve dans les montagnes du Jura.

Cette pierre résiste à l'action du feu; aussi sert-elle ordinairement à construire le foyer dans les cuisines. Si cependant on pousse la chaleur jusqu'au degré de calcination, et qu'elle soit soutenue assez longtems, on voit des morceaux de granit se mettre en fusion et se vitrifier.

Argille. L'argille est assez commune et sert à faire des tuiles. Il est très-probable qu'en la préparant convenablement, elle pourroit aussi servir avec succès aux ouvrages de poterie. Il seroit avantageux de fabriquer dans le lieu des objets de ce

genre : on s'épargneroit la peine et la dépense de s'en procurer ailleurs; et au lieu d'en acheter, on en auroit à vendre.

Marne. La Communauté de Bevaix possède, dans le quartier des Prises, près de Châtillon, une marnière très-abondante. La marne qu'on en tire a tous les caracteres qui la rendent propres à la fertilisation des terres : elle se délite et se fuse à l'air; soumise à l'épreuve du vinaigre, son effervescence prompte et forte dans cet acide, indique qu'elle contient beaucoup de sels alkalis et d'air fixe. En l'analysant, on trouve que l'argille domine et en fait la base; aussi est-ce particulièrement aux terres légères qu'elle paroît le mieux convenir : elle leur donne de la consistance, de la fraîcheur et empêche l'infiltration trop prompte des eaux pluviales. Ceux qui en ont fait usage ont éprouvé ses bons effets.

Cependant ce moyen d'amélioration reste encore négligé; 1°. parce que le droit de parcours, qu'exerce la Communauté sur les terres, est un obstacle à ce qu'on fasse des avances pour les bonifier, vu que ce droit tend à en détruire les effets.

2°. Parce que n'observant point d'ordre dans l'exploitation de cette marne, il en résulte que la marnière est toujours embarrassée de déblais, ce qui cause beaucoup de peine et de dépenses, qui rebutent celui qui voudroit en faire usage. 3°. Enfin, parce que depuis l'établissement des fabriques, ceux qui ont des attelages croient trouver plus de profit à faire le commerce des bois qu'à voiturer de la marne sur leurs possesions.

Pour tirer parti avantageusement de ce précieux don de la nature, il faudroit d'abord que les terres fussent à clos : je reviendrai sur cet important sujet à l'article XIII. En second lieu, la Communauté devroit elle-même faire exploiter cette marnière à l'exclusion des particuliers, et d'après l'examen du local, prescrire une direction la plus propre à prévenir les éboulemens du terrein et à la tenir toujours nette et sans déblais. Un ou plusieurs de ses membres, entendus à cette sorte d'ouvrage, devroient être chargés d'inspecter les travaux et les ouvriers. Bientôt on auroit plus de facilité à extraire la marne, on pourroit la prendre à une plus grande profondeur,

profondeur ; et il s'en perdroit moins. On y emploieroit, dans la saison morte ou pendant les interruptions des fabriques, des ouvriers qui, faute d'autres occupations, trouveroient dans celle-ci une ressource, et travailleroient à un prix modique.

Mais, la Communauté faisant toutes les avances, il seroit juste que ses membres fussent favorisés : on pourroit donc leur laisser chaque chariot de marne et autant qu'ils en voudroient, à un prix fort bas, et qui bien certainement seroit au-dessous de ce qu'il leur en coûteroit s'ils l'exploitoient eux-mêmes. Les habitans qui possèdent des terres devroient aussi en obtenir à un prix raisonnable, sur lequel cependant la Communauté auroit du profit. Ceux-ci n'ayant aucune part aux bois, n'en font pas le commerce et emploieroient plus utilement leurs attelages au transport de la marne. Leur exemple, et sur-tout les récoltes abondantes que ce procédé leur procureroit, encourageroient les Communiers à faire comme eux.

Quel usage plus louable une administration communiale pourroit-elle faire de son pouvoir et des biens qu'elle régit,

que de les faire servir ainsi à l'avantage de l'agriculture, et par là même à la prospérité publique?

On a trouvé tout récemment, dans la plaine et à peu de profondeur, une couche qui paroît être de marne calcaire, et au-dessous de celle-ci une autre couche plus sablonneuse. Ces deux espèces diffèrent quant à la base, de la marne commune ou argilleuse, et fermentent également dans les acides; ce qui annonce qu'elles contiennent comme celle-ci des principes propres à la végétation. Leur effet doit être, à en juger par la nature de leur base, de désunir et diviser les parties trop compactes et tenaces des fortes terres, et de corriger cette tendance naturelle au rapprochement de leurs molécules; ce qui seroit un grand moyen d'amélioration. C'est à l'expérience, au reste, à justifier cette conjecture.

Gyps. On n'a eu jusqu'ici aucun indice certain qu'il y ait du gyps dans cette Juridiction. On en a trouvé à Boudry, qui est peu éloigné, et sur la même direction; ce qui fait présumer que des recherches bien dirigées pourroient en faire découvrir ici. L'agriculture y trouveroit un grand avan-

tage, et l'on épargneroit la dépense d'en faire venir du dehors. (1)

Houille. Bevaix n'a également aucune mine de houille.

Minéraux. Il en est de même des minéraux : s'il y en a, ils sont encore absolument ignorés : on trouve cependant quelquefois des masses spathiques qui paroissent contenir des parties ferrugineuses. D'autres, mais plus rarement encore, offrent à l'œil des paillettes brillantes, qui semblent indiquer quelque métal d'un plus grand prix.

ARTICLE X.

Culture et productions.

La vigne. Les terres en pente et à l'aspect du sud, sont propres à la culture

(1) Ce Mémoire alloit être livré à l'impression, lorsque l'auteur s'est empressé d'y ajouter, comme une découverte intéressante et précieuse, celle que l'on a faite dernièrement d'une carrière de très-beau gyps strié à Bevaix, lieu dit à la Chaux, sur le bord du lac, et presqu'à la surface du sol. Les fragmens considérables que l'on en a tirés, font présumer qu'elle est abondante.

de la vigne qui produit de bons vins, blanc et rouge ; mais celui-ci est moins abondant, sur-tout dans les fortes terres où l'on en cultive très-peu, à cause que le raisin noir est sujet à y pourrir avant sa maturité : celui qui croît dans les terres legères est d'une qualité supérieure.

Les vins de Bevaix, en général, sont de garde, et gagnent en vieillissant.

De toutes les productions du pays, il n'en est aucune qui exige autant de travail, de peine, de soins et d'attention que celle-ci. Pendant l'hiver, il faut porter le fumier et les terres : à peine cette saison rigoureuse commence-t-elle à s'adoucir, qu'il faut tailler la vigne, ce qui se fait d'ordinaire en Février et Mars ; ensuite on la provigne et laboure de la première, travail pénible, qui finit en Avril ou Mai. Bientôt il faut donner le second labour, ébourgeonner, relever et donner enfin le dernier labour, dont le but est de détruire les herbes. Ces différens travaux ne sont communément achevés que vers la fin de Juillet ; après quoi on laisse la vigne jusqu'à la vendange.

Cette culture pourroit être mieux soignée qu'elle n'est : elle se ressent aussi de l'in-

troduction de l'industrie. On néglige surtout de reporter les terres que les labours font descendre, et même d'en mener de nouvelles dans les vignes où il en manque.

Au reste, comme cette intéressante partie de l'agriculture forme le sujet de plusieurs Mémoires, qui ont déja été couronnés, et que probablement il s'en présentera encore de satisfaisans, qui répondront à la dernière question proposée à cet égard par la Société d'Emulation, je ne m'étendrai pas davantage sur cette matière qui, d'ailleurs, prolongeroit ce Mémoire trop au-delà des bornes prescrites.

Bled. Le froment d'automne se seme rarement pur; on a reconnu qu'il étoit plus avantageux d'y joindre une portion de seigle, qui donne une plus grande paille et produit davantage. Ces deux espèces mêlées, forment ce qu'on appelle comunément bled ou moitié bled, dans lequel on fait dominer l'une ou l'autre, selon que la nature du terrein le requiert.

Les champs sont divisés en trois *pies*, dont chacune est à son tour invêtue en bled, alternativement chaque troisième année. Lorsqu'une *pie* ou *fin* doit être semée

de bled, elle reste en jachère pendant l'été et reçoit ordinairement trois labours, dont le premier en Avril ou Mai ; le second, en Juin ou Juillet ; et le dernier en Septembre, après que l'on a fumé, et c'est pour semer. Ces nombreux labours sont sur-tout nécessaires aux fortes terres. Quelquefois au lieu de laisser son champ en jachère ou repos, on y plante des pommes de terre, ou l'on y seme quelques légumes. Il faut communément douze chariots de fumier pour une pose de bled, et six mesures de semence. L'année suivante on en fait la récolte, qui va le plus ordinairement de trente à trente-six mesures par pose. Au printems suivant, on laboure le même champ sans fumier, c'est pour de l'orgée ; elle demande un quart plus de semence, et produit généralement un peu moins. L'orge se seme rarement pur de même que l'avoine.

Toutes les espèces de froment et seigle du printems réussissent passablement, mais rarement aussi bien que les graines d'automne.

Le bled noir ou sarrazin est peu en usage ; quoiqu'il vienne assez bien. On peut, s'il

est semé assez tôt au printems, en obtenir deux coupes, dont la première pour du fourrage, et la seconde pour la graine. Cette culture mériteroit d'être prise en objet.

On seme encore dans les champs la vesce ou poisette, la blanche et la noire: la première donne une bonne farine; la seconde ne sert gueres que pour le bétail et la volaille: si on la fauche en herbe, c'est un excellent fourrage.

Un procédé que l'on néglige très-mal à propos, est de sarcler les champs, lorsqu'au printems on s'apperçoit que de mauvaises herbes s'y sont introduites: elles attirent à elles les sucs nourriciers aux dépends du bled, l'empêchent de prospérer, et le rendent mal propre, quelquefois même dangereux par le mêlange de leurs graines. Telle est, par exemple, l'ivraie, dont les effets mal-faisans sont connus.

Les récoltes en grains ont souffert une grande diminution depuis environ 50 ou 60 ans, comme je l'ai fait voir à l'article IV, où j'en ai indiqué la principale cause.

Chanvre et lin. De ces deux espèces de filamenteuses, la première, quoiqu'un peu

négligée, se cultive encore avec succès : le chanvre vient grand et beau ; on le teille pendant les soirées d'automne ; et en hiver, quand les travaux de la campagne sont finis pour les femmes, elles s'occupent à le filer pour en faire le linge du ménage. Quant au lin, on en seme aussi, mais il réussit moins bien.

Navette. Cette plante si utile et qu'on néglige totalement, devroit être cultivée avec soin ; l'huile qu'on en tireroit serviroit à la consommation domestique, et remplaceroit avantageusement celle qu'il faut importer. Le sol et le climat sont propres à cette production : les essais que l'on a faits justifient ce que j'avance. J'en dis autant du *colza*, espèce de chou dont la graine donne une huile excellente. Le *pavot* devroit aussi être essayé dans le même but.

Pommes de terre. Les pommes de terre croissent aussi dans les champs, où elles sont cultivées en assez grande quantité et avec succès. Cette utile et abondante production offre à tout le monde un aliment sain et agréable, qui supplée économiquement à tous les autres.

Plantes potageres. Dans les jardins on cultive

le chou blanc, la patience, la carotte, la bette rave, toute espece d'oignons, de salades, laitues, chicorée, épinards, fèves, haricots, etc. Les choux-fleurs, artichauds, salsifis, scorsonnères, asperges, etc. y réussissent également. Les raves qu'on seme dans les champs, après la récolte des bleds, se cueillent dans l'arrière saison pour les réduire en compôte.

Près des courtines et dans des lieux fort gras, croissent des courges, qui sont quelquefois d'une grosseur prodigieuse.

Fourrages naturels. Les prés naturels sont peuplés de plantes indigènes, telles que la fenasse ou gramen, le trefle, la pimprenelle, le plantin, la scabieuse, etc. Plusieurs de ces prés ne se labourent pas, et ne reçoivent ni engrais ni culture ; aussi les récoltes se ressentent-elles de cet abandon. Mais pourquoi feroit-on des dépenses pour les améliorer, tandis qu'ils sont assujettis à la vaine pâture dès le 15 de Juillet; et que par là le propriétaire n'a que la demi-jouissance de son terrein ?

Fourrages artificiels. 1°. *L'esparcette* est le plus commun des fourrages exotiques qu'on a introduits dans le pays, et celui qui

réussit le plus généralement. Pour qu'elle prospère et se soutienne longtems, il faut la semer pure et épaisse, en terre légère, fumée ou marnée, et non humide. 2°. *Le trefle* étranger est aussi en usage, et croît presque par-tout, mais sa durée n'est pas longue; on le fait ordinairement manger verd au bétail, qui s'en repaît avec tant d'avidité, que si l'on ne prenoit des précautions, on en auroit à craindre des effets dangereux. 3°. *La luzerne* est moins commune que les deux espèces précédentes; cependant elle réussit dans les lieux gras et pourvus d'une forte couche de bonne terre. Cette plante est remplie de sucs, et pousse de très-profondes racines pivotantes, qui lui procurent une végétation si vigoureuse qu'elle fournit aisément dans l'année trois coupes abondantes. Le parcours du bétail est encore ici un obstacle à la culture de cet excellent fourrage, comme au reste à celle de tous les autres. 4°. *Fenasse étrangère.* On a essayé une espèce de fenasse dont la semence se tire du midi de la France : elle vient bien, donne passablement, et veut un terrein gras et frais.

L'introduction de toutes ces plantes étrangères est très-avantageuse sans doute pour augmenter les fourrages, et par là même les bestiaux et les engrais. Mais si l'on voit réussir des semences apportées de loin et de climats différens, combien à plus forte raison ne devroit-on pas s'appliquer aussi à cultiver les plantes indigènes ? Elles croissent déja spontanément ; combien la culture n'en augmenteroit-elle pas le produit ! Plusieurs espèces de fenasses, et généralement toutes les herbes graminées dont on trouveroit les semences dans ses greniers, peupleroient les prés avec d'autant plus de succès, que le climat et le sol leur sont naturels.

Arbres fruitiers. Tous les arbres fruitiers ordinaires réussissent à Bevaix, tels que le noyer, qui vient fort grand et beau ; diverses espèces de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de pruniers. Le châtaignier y est rare. On voit quelques meuriers noirs ; et dans des lieux abrités, le pêcher et l'abricotier servent à former des espaliers. Tous ces arbres produisent des fruits lorsque des gelées du printems, des araignées, des hannetons, ou enfin des vents froids

du nord ne nuisent pas à la floraison ou de quelqu'autre manière On en peut changer et bonifier les espèces en les greffant ; mais ce procédé est assez négligé, de même que tout ce qui a rapport à la culture des arbres, dont on devroit, autant que possible, multiplier le nombre, tant à cause de leurs fruits que du bois qu'on en tire lorsqu'ils sont vieux ou qu'ils ne fructifient plus. Cet objet si utile et si intéressant de l'économie rurale devroit être mieux soigné et apprécié.

Autres arbres. Dans les lieux humides croît le saule, dont les branches ou jets servent à faire des cercles de fustes ; et dans les haies, l'érable ou petit platane, dont le bois est fort dur et propre à divers ouvrages. Le frêne n'est pas commun, non plus que le platane, l'alisier et le sorbier. On voit aussi des peupliers et quelques marronniers cultivés.

Arbrisseaux. Diverses sortes d'épines et d'églantiers forment avec le coudrier et les ronces qui s'y introduisent d'elles mêmes, la plupart des haies vives, qui ferment les possessions du côté des chemins, ou qui les séparent l'une de l'autre. Tous ces

arbrisseaux, et d'autres encore se trouvent aussi dans les lieux incultes ou négligés, de même que le genévrier, qui couvre de ses branches traînantes une portion considérable du pâturage de la Communauté. L'on trouve également des groseilles sauvages ou cultivées; et en s'élevant sur le flanc de la montagne, le framboisier, le mirtil et la fraise, qui y croissent naturellement.

Le chêne, le sapin, appartenant aux forêts, feront l'objet de l'article suivant.

ARTICLE XI.

Forêts.

CHENE. Le chêne croît spontanément dans la partie basse de cette Jurisdiction, et jusqu'à la hauteur des Prises, où il forme une forêt. Il s'en trouve qui sont parvenus à une grosseur énorme à laquelle n'atteignent pas les autres arbres du pays. Le chêne tient le premier rang dans les forêts, par sa beauté et l'utilité de son bois, qui résiste plus que tout autre à la corruption, et dont la force et la longue durée le ren-

dent propre à la construction des pressoirs, des rouages de moulins, des fustes, etc. Son fruit, lorsqu'il réussit, sert à la pâture des cochons; les communiers envoient, en hiver, ces animaux paître dans le Chânet, sous la conduite d'un berger.

Hêtre. Le hêtre ou foyard croît parmi les chênes dans le bas, et se retrouve encore plus haut, mêlé avec les autres espèces qui peuplent le flanc et le sommet de la montagne.

Sapin et pesse. Ces deux espèces forment, avec la précédente, la grande forêt supérieure de la montagne.

Pin. Le pin se trouve aussi dans les forêts et croît assez volontiers par-tout; son bois est employé avec succès à faire des tuyaux de fontaines.

Tous les bois de la Jurisdiction, excepté seulement le Chânet du Prince, et quelques petites parcelles de particuliers, appartiennent à la Communauté, et font sa principale richesse.

La grande étendue de ces forêts a fait, jusqu'à présent, regarder cette précieuse propriété comme une ressource inépuisable, au moins agit-on comme s'il en étoit

ainsi. En effet, on est si peu économe du bois, qu'il semble que l'on travaille à dessein, à en détruire le plus que possible. On en accorde à chaque ménage communier des portions considérables de toute espèce ; cela est nécessaire et juste sans doute, puisque la Communauté possède tous les bois : à cet égard, on n'auroit rien à dire, lorsque ces portions ne s'étendroient pas au-delà des besoins, et qu'elles ne fourniroient pas les moyens d'en faire un commerce et une exportation aussi nuisible à la prospérité des forêts qu'aux intérêts des particuliers. Mais depuis que les arts, et sur-tout les fabriques, ont augmenté excessivement la consommation et le prix du bois, chacun a voulu en vendre. Or, les Communiers dont les délibérations reglent la quantité de celui qu'on alloue, en étant presque tous eux-mêmes devenus marchands, ont dès-là toujours vôté en conséquence, c'est-à-dire, pour la destruction des bois. Outre cela, la Communauté en fait tous les ans des montes : ainsi on ne doit pas s'étonner si les forêts s'éclaircissent considérablement.

Ce commerce détourne le laboureur du

travail de ses terres ; il les néglige, pour employer à couper et charier du bois, son tems et ses attelages ; d'où il résulte un double mal, la dégradation des forêts et celle des terres.

Un autre abus de cette partie de l'administration communiale, est de souffrir le pâturage des chèvres dans les bois. Ces animaux, comme on sait, écorcent et mutilent les jeunes arbres, ou les détruisent à leur naissance, et empêchent ainsi que de nouvelles plantes ne remplacent celles qu'on a coupées.

Tout le monde convient du dommage que causent les chèvres à cet égard ; mais on s'en tient là, et l'on ne profite ni de sa propre expérience, ni de l'exemple d'autres Communes qui les ont bien sagement exclues du pâturage des bois. Quel obstacle s'oppose donc encore à la correction d'un abus reconnu si pernicieux ? C'est, dit-on, que les chèvres sont utiles aux pauvres. J'applaudis à ce motif de bienfaisance et de charité ; je le crois sincère chez quelques-uns ; mais n'est-il point aussi chez d'autres un prétexte pour n'être pas eux-mêmes empêchés d'en garder

der. En effet, ce ne sont pas les pauvres seuls qui en mettent au pâturage.

Un moyen de se garantir du dégât qu'elles font, sans en perdre cependant tous les avantages, seroit d'abord de leur interdire absolument l'entrée des forêts, en leur assignant des endroits moins dommageables ou peuplés de broussailles inutiles. Mais on se plaindra que leur nourriture moins abondante ou moins variée ne fournira pas autant de lait. Eh bien ! que l'on en restreigne le nombre, en ne permettant qu'aux pauvres d'en garder. Mais dira-t-on encore, ce troupeau ainsi diminué coûtera autant pour le salaire du berger; ce qui augmentera les frais de garde de chaque chèvre. J'en conviens; mais la Communauté feroit disparoître ce dernier inconvénient, en contribuant elle-même au paiement de son gage. Ce qui est utile aux pauvres doit être toujours respecté; et si l'utilité générale exige quelques changemens qui leur soient défavorables, ils doivent en être pleinement dédommagés d'un autre côté. Seroit-ce donc payer trop cher la réforme d'un abus aussi contraire aux intérêts de la Commune ?

Quant aux coupes qui se font chaque année, il est certain qu'elles excèdent de beaucoup la quantité de bois qui peut croître pendant le même tems; ensorte que la totalité diminue progressivement. Pourquoi donc prend-on si peu de précautions pour prévenir les suites funestes de cette continuelle destruction des bois? C'est que l'on ne pense qu'à soi-même et au présent, sans s'inquiéter de la postérité ni de l'avenir. Que l'on sorte donc de cette dangereuse insouciance pendant qu'il en est encore tems, et que la Commune s'occupe enfin de cet objet.

Le premier moyen à mettre en usage est d'abord de restreindre, autant que les besoins du lieu peuvent le permettre, la quantité de bois qu'on coupe annuellement. Le second moyen est d'en favoriser et hâter le plus que possible la reproduction. Pour cet effet, il faut faire des semis dans tous les lieux où l'on a fait des coupes, et dans ceux qu'il convient de boiser; c'est-à-dire, qu'il faut y semer des arbres forêtiers, en choisissant ceux qui conviennent le mieux au terrein, sans oublier cependant qu'il est avantageux de varier les espèces.

Ces jeunes plantes se trouveront trop serrées à leur naissance ; mais il faut les laisser plusieurs années dans cet état, pour leur donner un beau jet et une belle venue : quand ce but est rempli, il faut les éclaircir. Celles qu'on arrache peuvent être transplantées ailleurs ; et l'on devroit imposer à chaque communier l'obligation de planter et cultiver annuellement dans des lieux désignés, autant de pieds d'arbres qu'il en auroit détruits. Sur-tout, je le repète encore, que l'on ait grand soin d'écarter les chèvres des forêts : elles en sont les plus dangereux destructeurs. Dans les semis et les jeunes plants on ne doit laisser paître aucun bétail quelconque.

C'est ainsi qu'on pourra se garantir de la disette de bois, qui, sans ces précautions, atteindra infailliblement cette Commune, et éviter les justes reproches que les générations futures feront à celle-ci, d'avoir opéré la dégradation et la ruine des forêts.

ARTICLE XII.

Animaux.

Bœufs. Ces animaux robustes, dociles et patiens, sont presque les seuls qu'on emploie aux attelages : attachés deux à deux sous le joug, ils traînent la charrue et tournent à pas lents de pénibles sillons; ou attelés au chariot, ils transportent les récoltes et amenent des forêts les bois de chauffage et ceux qu'on vend au-dehors.

On élève très-peu de bœufs; on les achète. Lorsqu'ils ont servi quelque tems et acquis plus de grosseur, quelques personnes les revendent avec bénéfice; d'autres les gardent jusqu'à ce que l'âge ne permette plus d'en obtenir les mêmes services : alors cet animal, utile jusqu'après sa mort, est vendu pour être engraissé dans les pâturages des montagnes.

Vaches. Les vaches sont moins communes que les bœufs; on les importe aussi; et quand elles sont vieilles, on en tire le même parti. Depuis que l'usage du café s'est introduit, le lait est très-recherché;

ceux qui en ont en vendent aux autres ; ensorte que l'on n'en tire ordinairement ni beurre ni fromage.

Chevaux. On garde très-peu de chevaux : cet animal, quoique très-utile sans doute par les services qu'il rend à l'homme, coûte plus d'entretien que le bœuf et n'offre pas les mêmes avantages au cultivateur.

Menu bétail. 1°. Les chevres sont assez communes et même beaucoup trop, si l'on considere les ravages que la dent destructive de cet animal cause annuellement dans les forêts. (Voyez l'article onzieme.) 2°. Les moutons, si utiles par la laine qu'on en tire, forment un troupeau à part, que l'on envoie paître à la côte, comme celui des chevres, sous la conduite d'un berger.

Animaux sauvages. Le sanglier avoit sa retraite dans les forêts de la montagne, d'où il sortoit en nombreuses troupes pour ravager la campagne ; mais des chasseurs, excités à cette chasse par la valeur même de la bête et par les récompenses des Communautés, ont délivré ce quartier de cet animal dangereux. L'ours s'est fait voir aussi dans ces mêmes forêts, où il

paroît plutôt accidentellement et en passant, que pour y faire sa demeure ordinaire. Le loup, quoique moins commun qu'aux montagnes, descend quelquefois et annonce par les effets de sa voracité, son passage ou un séjour momentané. Le chevreuil est très-rare. Le renard et le liévre sont aussi moins communs que ci-devant; les piéges que l'on tend en hiver au premier pour sa peau, et la guerre continuelle qu'on fait au second, ont bien diminué ces deux especes. On prend encore des fouines et des martres, dont les peaux sont estimées pour des fourrures. Enfin le bléreau a aussi ses terriers dans quelques endroits.

Oiseaux. Les oiseaux les plus communs sont, comme dans le reste du pays, le corbeau, la corneille, la pie, le geai, le moineau : ceux de proie, la buse et l'épervier. Les especes utiles que les chasseurs recherchent, sont la grive, la caille, l'alouette, le ramier, la perdrix, la bécasse dans ses passées, et les oiseaux aquatiques, le canard, le courlis, la sarcelle, la bécassine, etc.

Poissons. On pêche dans le lac, qui est

très-poissonneux, la truite, le brochet, la palée, qu'on sale et qu'on met en barils pendant l'hiver; la lotte, la bondelle, etc.

ARTICLE XIII.

Vaine pâture.

LA Communauté exerce le droit de vaine pâture sur la majeure partie des terres. Cet ancien usage, consacré par des siecles de pratique, pouvoit, dans son origine, convenir à un peuple peu nombreux, dont chaque individu avoit plus de terrein qu'il n'en pouvoit cultiver, et dans un tems où l'on ne connoissoit pas comme aujourd'hui l'usage de la marne, du gyps et des prairies artificielles, dont on tireroit de bien grands avantages si le parcours n'en détruisoit pas les bons effets.

Dès le 15 Juillet, époque à laquelle commence l'exercice de ce droit, les troupeaux quittant le pâturage de la côte, sont conduits dans les prairies et dans les fins quand elles sont moissonnées, et y paissent jusqu'à l'hiver. Ce droit n'appartenant qu'aux communiers, les habitans

qui ont des terres en perdent la jouissance à cette époque, et ne peuvent en retirer aucune récolte ni pâturage, à moins que leurs bestiaux ne soient reçus, moyennant une rétribution, dans les troupeaux de la Communauté.

Effets de la vaine pâture. On regle généralement le degré d'attachement et les soins que l'on donne à un objet de propriété quelconque, sur le profit et l'utilité qu'on en peut retirer. Or, le possesseur d'un terrein sujet à la vaine pâture, ne pouvant récolter qu'une partie de son produit, et le voyant chaque année foulé par le bétail, qui en broute et broie le second fruit, se décourage, néglige des moyens de bonification, dont il n'auroit que la peine et la dépense, et que les troupeaux de la Communauté rendroient inutiles en parcourant et piétinant sa possession. De là le peu de prix qu'on met aux terres, le peu de soin qu'on en prend, enfin les chétives récoltes qu'on en tire, et conséquemment l'état peu aisé dans lequel vivent grand nombre de propriétaires, qui souvent manquant des ressources que le sol devroit leur fournir, sont obligés,

pour acquitter quelques dettes ou suffire à quelques dépenses, de vendre les terres de leur patrimoine.

Qu'un particulier veuille planter de jeunes arbres dans un terrein qui le demande, ils sont mutilés, déracinés : qu'il veuille tirer parti des eaux par l'irrigation, ses rigoles sont bientôt détruites ; et ce moyen, si utile d'ailleurs, ne tourne ici qu'à sa perte, en rendant le sol plus tendre et plus pénétrable aux pieds des bestiaux. Qu'une piece soit propre à être semée de trefle ou de luzerne, ces fourrages reconnus si avantageux et si abondans ne peuvent s'y maintenir, tant qu'ils sont la moitié de l'été pêtris et foulés. Enfin la vaine pâture ne laisse par-tout et à tous égards que ses traces destructives ; et son retour annuel ne permet pas d'en réparer les ravages.

Moyens d'y remédier. La cause du mal est connue, mais on ne peut se garantir de ses effets qu'en la détruisant, ou au moins en réprimant et restreignant, autant que possible, son activité.

Je propose donc, non point de passer à clos brusquement et sans précautions

toutes les terres indistinctement, mais successivement, en commençant par celles qui sont en nature de pré ou séparées des fins règlées. Telles sont la prairie au sud et à l'ouest du village, et les champs d'Archesseux, etc. Ces terres produiroient plus du double, si les propriétaires, encouragés par la jouissance pleine et entiere du fonds, pouvoient, sans craindre de voir leurs avances perdues pour eux, employer les moyens de bonification propres à la nature du sol, comme l'irrigation dans certaines terres, le desséchement dans celles qui sont marécageuses; et en général les engrais, la marne et le gyps.

Si la Communauté vouloit faire cet essai et suspendre pour un tems déterminé l'exercice du parcours sur les prés, l'expérience la convaincroit bientôt de l'avantage de ce changement; et l'on a tout lieu de croire qu'à l'expiration du terme fixé, les heureux résultats qu'offriroit cet essai conduiroient à une passation à clos perpétuel, d'abord pour les prés: ceux-ci, par l'augmentation de leur rapport, mettroient les propriétaires à même de se passer du pâturage des champs; et par là

les fins pourroient à leur tour être aussi mises à clos. Ainsi, au lieu d'être toujours assujetties au même genre de culture qui en restreint le rapport, elles seroient alternativement, après plusieurs récoltes en grains et selon la nature du sol, cultivées pour des fourrages. Dans cet état la terre, sans être oisive, acquerroit de nouveaux sucs; et rouverte ensuite, elle donneroit de plus riches moissons.

Il resteroit encore le pâturage de la côte, où l'on conduit le bétail jusqu'au 15 de Juillet; et si à cette époque il manquoit d'herbe et que la mise à clos ne permît plus de lui laisser ravager les prés, on trouveroit dans cette circonstance même une ressource plus que suffisante par la grande augmentation des fourrages, dont une partie pourroit être mangée pendant l'été sans craindre d'en manquer l'hiver. Le gros bétail étant alors nourri dans les écuries pendant les grandes chaleurs, seroit moins fatigué; on auroit moins à redouter les maladies que l'intempérie de l'air lui cause souvent dans cette saison. Enfin, il consumeroit plus de litiére, on perdroit moins d'engrais, et le cultiva-

teur trouveroit dans sa courtine, grossie chaque année davantage, de quoi bonifier ses vignes, ses prés et ses champs; il récolteroit plus de grains, multiplieroit ses fourrages et son bétail.

Comme cette importante matiere mérite d'être développée, autant que les bornes étroites de ce Mémoire peuvent le permettre, je rapporterai les objections que l'on fait à ce sujet, et à la suite de chacune d'elles, je placerai quelques observations.

Premiere objection. *On craint que la mise à clos ne favorise la formation des grands domaines.*

Ce seroit un grand mal, sans doute, que la formation de ces grands domaines qui rassemblent et engloutissent, pour ainsi dire, les petites possessions du pauvre, et réduisent des familles agricoles à la classe des fermiers ou des mercenaires. Mais si l'on réfléchit sur les causes qui obligent le plus souvent un particulier à vendre ses terres, on verra que ce sont:

1°. *La nécessité.* Un cultivateur chargé d'une famille, et ne pouvant dans le régime actuel des terres, trouver assez de

ressources pour subsister, contracte des dettes; l'époque fatale arrive où le créancier veut être payé, et le débiteur n'a d'autre moyen pour le satisfaire, que de lui céder son héritage, en tout ou en partie, souvent à un prix très-bas, vu le parcours auquel il est assujetti.

La passation à clos, loin d'augmenter cette cause fâcheuse, tendroit à la détruire, en ce qu'elle augmenteroit le produit des fonds et par conséquent leur valeur: d'où il résulteroit plus d'aisance dans les familles, qui par-là seroient plus rarement forcées de vendre; et même dans ce dernier cas, elles pourroient se libérer en en cédant une moindre portion.

2°. *La convenance.* Si l'on trouvoit à Bevaix les avantages solides que procureroit sur un sol rendu plus fertile, l'agriculture dégagée de ses entraves, on s'attacheroit au lieu de sa naissance et à l'état de ses peres; on le suivroit sans répugnance quand on pourroit y vivre à son aise. Ainsi on chercheroit moins à s'établir ailleurs, ou à se livrer sans réserve à une industrie, utile sans doute, mais qui ne doit occuper que les bras dont la terre peut se passer.

Si donc le capitaliste et le négociant qui retirent leurs fonds du commerce, vouloient acquérir de grands mas, ils éprouveroient plus de difficultés après la mise à clos ; d'abord parce que moins de personnes, d'après ce qu'on vient de dire, seroient dans le cas de vendre ; ensuite parce que les particuliers du lieu, devenus aisés, feroient toujours concurrence pour acheter. L'expérience qu'en ont faite plusieurs lieux de la Suisse, justifie ici le raisonnement.

Seconde objection. *La Communauté se dessaisiroit d'un droit avantageux.*

La Communauté, considérée en corps, jouit collectivement du droit de parcours. Mais sur quelles terres l'exerce-t-elle ? Sur celles de ses propres communiers et sur celles des habitans.

Dans le premier cas, c'est une propriété indivise, à laquelle chaque communier ne participe qu'en raison des terres qu'il possede ou du foin qu'il achete, puisqu'il ne peut mettre dans le troupeau que le bétail qu'il a hiverné. Mais aucun d'eux n'y gagne ; au contraire, s'ils avoient l'entiere jouissance de leurs terres et qu'ils

les cultivassent convenablement, il est bien démontré qu'ils y trouveroient tous bien plus d'avantage. Et la Communauté n'y perdroit rien; elle pourroit même y avoir du bénéfice par une légere finance qu'elle exigeroit de ses membres pour l'us à clos de chaque pose de terrein.

Dans le second cas, la Communauté exerce la vaine pâture sur les possessions des habitans; et ceux-ci, pour y participer, paient quarante-deux batz par piece de gros bétail, compris le pâturage de la côte. C'est un revenant bon pour la Commune; mais combien ne vaudroient pas mieux les capitaux qu'elle formeroit de ce que les non-communiers payeroient pour s'affranchir. Elle pourroit les appliquer à l'acquisition de nouveaux fonds, sous l'agrément du Souverain, qui déja par un Rescript du 9 Avril 1772, permettoit aux Communautés qui passeroient à clos leurs terres, de faire avec les deniers qui en proviendroient, des acquisitions sans lods ni amortissement. Les vues paternelles et bienfaisantes de notre Souverain actuel sont de sûrs garans qu'ils les favoriseroit aussi à cet égard.

Troisieme objection. *Les pauvres perdroient la faculté de mettre du bétail dans le troupeau.*

Pour répondre à cette objection, je distingue deux classes de pauvres, savoir ceux qui possedent quelques terres, et ceux qui n'en ont point.

Les premiers sont dans le même cas que les autres propriétaires communiers, c'est-à-dire que si, dans l'état actuel des choses, quelqu'un ne peut ou ne veut pas faire les frais d'acheter et garder du bétail, et qu'il préfere de vendre son foin, il n'a que la premiere récolte; la seconde lui est non-seulement enlevée, mais encore les bestiaux qui la broutent, sur-tout si c'est par un tems pluvieux, ou dans un terrein humide, n'y marchent qu'en perçant à chaque pas le gazon; ils froissent et détruisent les plantes, et forment des enfoncemens où l'eau séjourne en hiver, se gêle et fait périr les végétaux. Combien donc le pauvre ne gagneroit-il pas de pouvoir disposer de son petit héritage, de le bonifier et d'en retirer tout le produit?

Les seconds, quoique n'ayant point de terres, ont il est vrai le droit de mettre, chaque

chaque ménage une vache dans le troupeau en été, mais il faut pour cela qu'ils l'aient hivernée ; ensorte qu'outre la dépense d'en acheter une, qui est déja ordinairement au-dessus de leurs facultés, il faut de plus se procurer du foin, souvent à un prix excessif, pour passer l'hiver et suppléer encore au pâturage ; il faut payer le berger, etc. De tous côtés le pauvre est entraîné dans des dépenses qui rendent son droit illusoire et certainement plus onéreux qu'avantageux : aussi en voit-on fort peu de cette classe qui en fassent usage.

Mais enfin, j'en conviens, c'est un droit, et quoique très-inutile par le fait et nuisible d'ailleurs, il suffit qu'il appartienne au pauvre pour qu'on ne doive pas se permettre d'y toucher, sans lui procurer en échange des avantages plus réels.

Un moyen qui, à mon avis, seroit bien propre à opérer au profit des pauvres et de la société en général, la suppression de ce droit, seroit d'assister davantage cette partie intéressante de l'humanité, mais de maniere à prévenir l'oisiveté et à les exciter au travail. Pour remplir ce double but

il faudroit que la Commune remît à ses familles pauvres et en état de travailler, des portions de ses immenses terreins incultes et abandonnés, pour les défricher, les cultiver et en jouir pendant un certain nombre d'années, convenu et limité; mais assez considérable pour les récompenser de leur travail, auquel il faudroit d'ailleurs les encourager par des secours distribués à propos et pour les mettre à même de faire les avances nécessaires. Au bout du terme expiré, la Communauté retireroit son fonds bonifié et pourroit toujours le remettre à ses pauvres, sous des conditions favorables.

Il est de toute certitude qu'une passation à clos, opérée avec prudence et quelques précautions, présenteroit des avantages incalculables. Ce changement trouveroit, il est vrai, quelques inconvéniens dans son exécution, mais auxquels il seroit facile de parer. Les plus grands obstacles sont dans l'opinion plutôt que dans la chose même : l'ancienneté d'un usage, quelque pernicieux qu'il soit, forme toujours un préjugé en sa faveur; et une vieille habitude ne céde pas sans peine à la raison.

On ne doit point blâmer en général, dans un peuple ou une Communauté, son éloignement pour toute innovation dont la nécessité n'est pas parfaitement démontrée. Ce système doit être celui de tout peuple prudent; mais dans le cas particulier dont il s'agit, tout prouve jusqu'à l'évidence la plus complete, que le changement qu'on propose ouvriroit une source de richesses solides, qui feroient la prospérité du lieu.

ARTICLE XIV.

Moyens d'amélioration.

UN Mémoire dont l'étendue est restreinte à trois quarts-d'heure de lecture, et qui d'ailleurs doit embrasser tant d'objets, ne peut contenir tous les détails qu'exigeroit l'importance de celui-ci; je dois donc me borner à indiquer des moyens généraux.

J'ai fait voir combien l'abus de l'industrie, le commerce des bois et la vaine pâture sont nuisibles à l'agriculture dans ce lieu : ce sont les trois principales causes

de la détérioration des terres. Les premiers et principaux moyens d'amélioration seroient donc de détruire ces causes. Les autres moyens sont :

1°. *L'augmentation des engrais.* Cette partie si essentielle de l'économie rurale paroît assez négligée : elle est cependant la base de l'agriculture. On devroit d'abord, autant qu'il est possible et que les circonstances locales peuvent le permettre, placer ses courtines dans des lieux frais et garantis de l'ardeur du soleil pendant l'été, ou les couvrir et avoir soin d'en arroser le fumier, pour en empêcher le dessèchement et la diminution ; et pour l'augmenter il faut consumer le plus de paille qu'il se peut, sans cependant en mettre avec excès ; car alors elle moisiroit plutôt que de pourrir. Les feuilles des arbres, après leur chute en automne, doivent être ramassées avec soin, même jusques dans les forêts, pour être pourries et réduites en fumier. Les feuilles résineuses du pin et le genévrier peuvent servir utilement au même usage ; mais le lésieux sur-tout, qu'on laisse communément perdre, seroit un engrais aussi abondant que peu cou-

teux ; puisqu'il ne s'agiroit que de le ramasser et le répandre dans les jours pluvieux sur les terres, où l'on reconnoît bientôt ses bons effets. La meilleure méthode seroit de le laisser fermenter dans les creux ou cuves où l'on auroit soin de le rassembler. Quand on veut l'employer il faut y mêler de l'eau, sur-tout si c'est en tems sec.

2°. *La marne.* La marne employée à propos produit un effet plus long que les engrais ordinaires ; elle corrige même la nature du sol lorsqu'il est trop léger et qu'il manque de nerf, comme sont en général les terres des Prises, et au-dessus du village, celles d'Archesseux et quelques autres. Quant à celles de la plaine, la marne commune pourroit aussi être utile dans quelques quartiers ; c'est ce qu'il faudroit essayer. Cependant comme une partie de ces terres sont déja trop fortes et tenaces, et qu'il convient de les ameublir et diviser, on a lieu de croire que deux autres espèces de marne, calcaire et sablonneuse, dont j'ai déja parlé, pourroient remplir ce but.

3°. *Le gyps.* Depuis que l'on connoît

l'usage du gyps pour les terres, on obtient de plus fortes récoltes en fourrages ; mais son effet n'est pas de longue durée, et quand ce stimulant a cessé d'agir, la terre se trouve épuisée. Il paroît donc que c'est sur les vieilles planches ou prés qu'on veut rouvrir bientôt, qu'il convient le mieux d'en faire usage. C'est sur-tout à l'esparcette et au trefle qu'il procure une végétation vigoureuse.

4°. *L'irrigation.* Les eaux de Bevaix étant nécessaires à son moulin, on rassemble à cet effet celles qui peuvent s'y rendre et l'on ne peut en distraire pour irriguer, que l'excédent du besoin de ce rouage, ce qui a lieu quand les eaux sont abondantes. Il faut donc profiter de ces instans pour tirer parti de ce moyen dans les lieux où l'eau peut être conduite utilement.

5°. *Dessécher les marais.* Dans plusieurs quartiers, comme à Rugenet, aux Sagnes et au sud-ouest du village, on trouve de très-mauvais prés marécageux et presque de nulle valeur, qui pourroient cependant devenir fertiles si on les desséchoit par des canaux. Ce travail bien dirigé et exécuté coûteroit moins qu'on ne le pense,

si tous les propriétaires étoient d'accord ; et ils seroient bientôt dédommagés de leurs avances.

6°. *Enfin un sixieme moyen est le travail.* La terre exige des soins, des travaux et nombre de procédés auxquels il est essentiel de ne pas manquer, et dont le succès dépend du discernement avec lequel ils doivent être exécutés.

S'il est un art qui exige de l'expérience et de longues observations, c'est sans doute l'agriculture : que l'on étudie donc avec soin la nature du sol qu'on est appellé à cultiver, pour y approprier les procédés, en faisant marcher ensemble la théorie et la pratique.

Que le laboureur, convaincu de l'utilité et de l'excellence de son état, en fasse son objet capital ; qu'il n'en néglige aucun détail, enfin qu'il évite, autant qu'il se pourra, de confier son héritage à des mains étrangeres. S'il y est forcé, que son œil vigilant ne les perde jamais de vue. Son exemple sera suivi par ses enfans ; il les dirigera et conduira au travail, en les accoutumant par degrés et suivant leurs forces, aux occupations champêtres. Ses

peines et ses travaux, rendus fructueux par la Providence, lui assureront tout ce qui lui est nécessaire pour couler des jours heureux et paisibles au sein de sa famille. Mais sur-tout qu'il n'oublie jamais de faire connoître à ses enfans l'auteur de tant de biens, de les instruire des vérités salutaires de la religion, de leur en faire aimer et pratiquer les devoirs. C'est alors que pénétrés d'une vive reconnoissance à la vue des récoltes abondantes dont ils jouiront sans inquiétude et sans crainte, ils diront tous avec sentiment, et en rendant hommage au Maître de la nature :

Le Tout-Puissant bénit nos travaux et nos soins,
Et la terre toujours fournit à nos besoins.

A quel degré de prospérité n'atteindroit pas cette Commune, sous la plus heureuse des constitutions, si profitant de la fertilité du sol qu'elle occupe et de la facilité de l'améliorer encore, elle pouvoit se suffire à elle-même, et se délivrer de l'état précaire où elle se trouve placée relativement à ses moyens de subsistance !

FIN.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21128 4234